

LES MAUVAIS TRAITEMENTS SUBIS DURANT L'ENFANCE

et leur lien avec la victimisation à l'âge adulte : résultats de l'Enquête sociale générale de 2019

Mesure des mauvais traitements subis durant l'enfance

- Il existe des liens clairs entre les expériences négatives vécues durant l'enfance et les conséquences négatives à l'âge adulte, y compris le fait d'être victime de violence.
- Dans le cadre de l'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2019, quatre types de mauvais traitements subis durant l'enfance ont été mesurés, soit la violence physique, la violence sexuelle, le fait d'être témoin de violence à la maison et les pratiques parentales sévères (p. ex. violence émotionnelle, négligence).
- Chacun de ces types de mauvais traitements était associé à un risque accru de victimisation à l'âge adulte, même après correction pour tenir compte d'autres facteurs.

Les pratiques parentales sévères étaient le type le plus courant de mauvais traitement : 6 Canadiens sur 10 ont subi de telles pratiques avant l'âge de 15 ans.

Pratiques parentales sévères
62 %

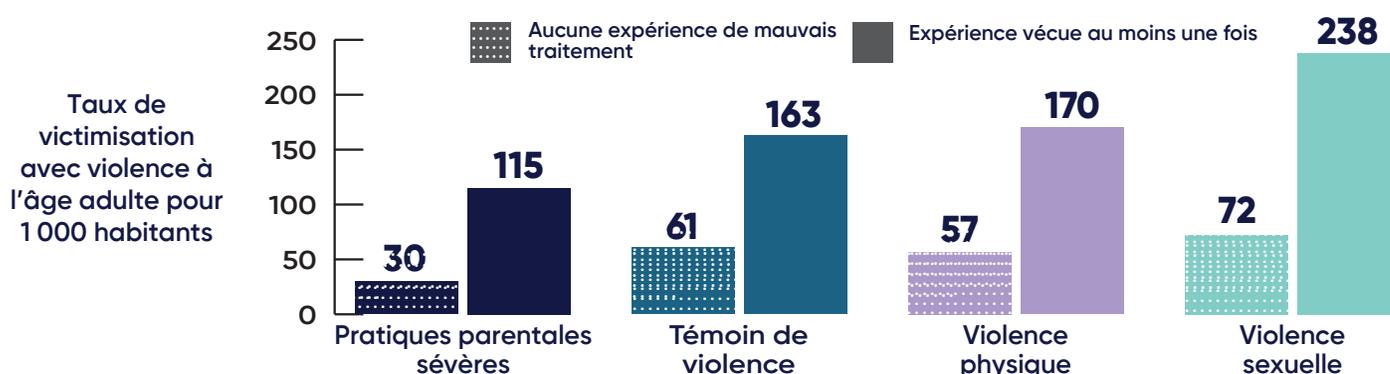
Témoin de violence
21 %

Violence physique
22 %

Violence sexuelle

6 %

Tous les types de mauvais traitements subis durant l'enfance étaient associés à des taux plus élevés de victimisation avec violence à l'âge adulte.



Le lien entre les mauvais traitements subis durant l'enfance et la victimisation à l'âge adulte était plus prononcé chez les femmes.

En 2019, **les femmes et les hommes** qui avaient été agressés physiquement ou sexuellement durant leur enfance affichaient des taux de victimisation avec violence **plus élevés** à l'âge **adulte** que ceux qui n'avaient pas été agressés lorsqu'ils étaient enfants.

Le taux de victimisation chez les **femmes** qui **avaient été victimes de violence** durant leur enfance était **quatre fois plus** élevé que celui des femmes qui **n'en avaient pas été victimes**. Chez **les hommes**, le taux était **deux fois plus élevé** chez ceux qui avaient été agressés alors qu'ils étaient enfants.

Le plus souvent, les mauvais traitements subis durant l'enfance ne sont pas déclarés

Plus de **9 personnes sur 10 (93 %)** qui avaient été victimes de violence physique ou sexuelle durant leur enfance ont déclaré que leur victimisation **n'avait pas été signalée** à la police, aux services de protection de l'enfance ou à un autre organisme.

93 %

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez l'article de *Juristat* intitulé « La victimisation criminelle au Canada, 2019 ».

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2019.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie, 2021
Numéro au catalogue : 11-627-M | ISBN : 978-0-660-39945-4